

Affaire : la SA AXA BANQUE c/ [REDACTED]

DIRE D'ADDITION AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT HUIT JUIN

AU GREFFE DU JUGE DE L'EXECUTION (saisie immobilière) près le
TRIBUNAL JUDICIAIRE de BEZIERS, a comparu

Maître Yannick CAMBON membre de l'AIARPI ELEOM AVOCATS –
SELARL d'Avocats ELEOM BEZIERS SETE demeurant 16 Place Jean
Jaurès 34500 BEZIERS et celui de :

AXA BANQUE, Société anonyme à Conseil d'Administration au capital
de 146.017.296,00 euros, ayant son siège social sis 203-205 rue Carnot
94120 FONTENAY SOUS BOIS, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 542 016 993,
agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil
d'Administration, domicilié ès qualité audit siège

Faisant élection de domicile et ayant pour avocat l'AIARPI ELEOM
AVOCATS représentée par la SELARL d'Avocats ELEOM BEZIERS
SETE, agissant par Yannick CAMBON, demeurant 16, Place Jean
JAURES 34500 BEZIERS, Téléphone : 04 67 28 42 11- Fax : 04 67 28
47 76, qui se constitue et occupera pour lui sur la présente et ses suites,

Ayant pour avocat plaident la SELAS CLOIX MENDES-GIL, agissant par
Maître Sébastien MENDES-GIL, demeurant 7 rue Auber 75009 PARIS,
Téléphone : 01.48.78.92.42 – Fax : 01.48.78.92.40,

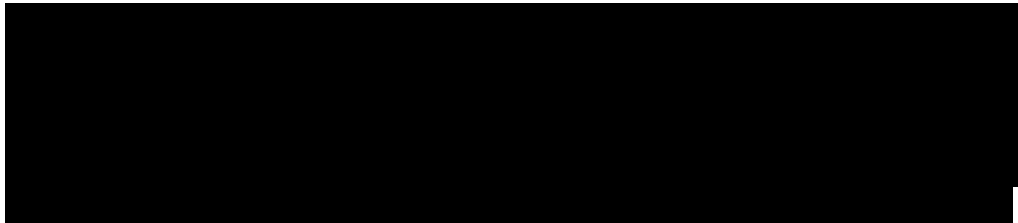
CREANCIER POURSUIVANT la vente de :

DESIGNATION :

COMMUNE D'HEREPIAN :

- Une parcelle de terre cadastrée section A n°3662 d'une contenance cadastrale de 1a 25ca
- Une parcelle de terre cadastrée section A n°3728 d'une contenance cadastrale de 60ca
- Une parcelle de terre cadastrée section A n°3729 d'une contenance cadastrale de 3a 55ca

Appartenant à :



lequel a, par addition au Cahier des conditions de vente, annexé :

Copie des diagnostics techniques relatif à la présence de termites établi par le Cabinet Geoffroy de BOGUET le 20.04.2024.

Les renseignements dont s'agit, sont portés à la connaissance des adjudicataires éventuels qui en feront leur affaire personnelle à leurs risques et périls.

Desquelles comparutions et dires, Maître Yannick CAMBON a demandé acte.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture.